



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : concours interne de recrutement de professeurs certifiés avec affectation locale à Mayotte

Section : Lettres modernes

Rapport de jury présenté par : Mélanie Piricar, présidente du jury

Table des matières

1- Mot du directoire du jury	2
2- Bilan statistique.....	2
3- Rapport sur l'épreuve écrite : étude littéraire, grammaticale et stylistique de deux textes littéraires d'auteurs d'époques différentes.....	3
3-1 L'étude littéraire : 10 points	4
a) Ce qui était attendu :.....	4
b) Ce qui est à améliorer dans le copies des candidats :	6
3-2 La question de grammaire : 5 points.....	8
a) Présentation générale de la notion :.....	8
b) Relevé et classement :	8
3-3 L'étude stylistique : 5 points.....	9
a) Rappels :.....	9
b) Projet de lecture et attendus :.....	10
c) Qualités rédactionnelles :.....	10
4- Rapport sur l'épreuve orale : entretien avec le jury	11
4-1 Une épreuve qui vise à rendre compte de compétences développées... ..	11
a) ...dans les champs didactique et pédagogique.....	11
b) ...dans le champ disciplinaire	12
4-2 La posture et la maîtrise linguistique attendues des candidats.....	13
a) La clarté du propos et la correction de la langue.....	13
b) L'incarnation d'un ethos enseignant	14

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

1- Mot du directoire du jury

La session 2025 du CAPES à affectation locale à Mayotte a été marquée par les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles nombre des candidats au concours ont préparé les épreuves.

Le jury tient à féliciter sincèrement chacune et chacun de ceux qui ont pu mener à bien leur projet de se présenter aux épreuves, et bien sûr tout particulièrement les lauréats, en leur souhaitant de s'épanouir pleinement dans la formation professionnelle qui les conduit vers la titularisation.

Les autres candidates et candidats sont bien sûr invités à se présenter de nouveau, s'ils embrassent le projet d'enseigner à Mayotte, en tenant comptes des conseils présentés dans ce rapport.

2- Bilan statistique

Nombre de postes ouverts : 11

Pour l'admissibilité :

Nombre de candidats inscrits : 64

Nombre de candidats non éliminés : 28

Nombre de candidats admissibles : 16

Moyenne épreuve admissibilité :

Moyenne des candidats non éliminés : 8,82/20

Moyenne des candidats admissibles : 10,84/20

Barre d'admissibilité : 7,5/20

Pour l'admission :

Nombre de candidats admissibles : 16

Nombre de candidats non éliminés : 15

Nombre de candidats admis : 9

Moyenne épreuve admission :

Moyenne des candidats non éliminés : 9,77/20

Moyenne des admis : 11,17/20

Barre d'admission : 9,25/20

3- Rapport sur l'épreuve écrite : étude littéraire, grammaticale et stylistique de deux textes littéraires d'auteurs d'époques différentes

Rapport établi par Marie-Cécile Febvre Flory et Julie Saurel-Bourbon

Le jury tient tout d'abord à féliciter les candidats pour leur implication dans cette épreuve, qui a pour objectif d'évaluer leurs compétences en langue, en stylistique et en grammaire. L'épreuve étant composée de de plusieurs étapes spécifiques à l'évaluation de chaque compétence, ce rapport a pour objectif de rappeler les attentes et les points à améliorer pour chacune, ce bilan étant établi à l'issue du concours 2025 à partir de la lecture des copies des candidats.

Il semble nécessaire de rappeler tout d'abord en quoi consiste cette épreuve. D'une durée de composition de 5h, elle confronte les candidats à deux textes d'environ une page appartenant à des siècles différents. Il est leur demandé de réaliser :

- Une étude littéraire portant sur une thématique donnée pour 10 points,
- Une étude grammaticale portant sur un passage précis d'un des deux textes, sur 5 points,
- Une étude stylistique, orientée sur un point précis donné aux candidats portant sur l'autre texte, sur 5 points.

Les copies ont montré que les candidats avaient travaillé l'épreuve et qu'ils en connaissaient bien les modalités. Néanmoins, le jury leur recommande de veiller à travailler certains points généraux.

Le premier concerne l'expression écrite : il faut soigner l'orthographe, mais aussi la syntaxe des phrases. Les erreurs sur le nom des auteurs ou des personnages sont évidemment pénalisantes (il n'est pas autorisé non plus de les désigner uniquement par leur prénom, ce qui arrive fréquemment pour les autrices), et il en est de même pour celles portant sur des notions que les candidats sont censés enseigner à leurs élèves. Le jury ne peut donc que leur conseiller de relire leur copie et d'y prêter une attention rigoureuse.

Le second concerne la nature des propos qui sont tenus par les candidats : voir dans les deux textes une critique de la nature faible des femmes révèle non seulement une incompréhension grave des textes, mais surtout un manque de recul par rapport aux valeurs enseignées en cours de français : de la même manière que le jury ne donnerait pas un texte raciste à travailler à de futurs collègues, il ne donnera pas un texte misogyne... Les textes de Zola et d'Ernaux dénonçaient une logique commerciale et les candidats qui y ont vu des propos dénonçant les femmes doivent s'interroger sur leur vision de la littérature et des textes en général mais aussi sur les stéréotypes qu'ils transmettent aux élèves. Affirmer en cours de français que « la femme est le maillon faible de la société », que « l'image de la femme est plus dégradée que celle de l'homme » ou que « la femme aime la tentation », comme nous l'avons vu dans les copies, sont des propos qui doivent être bannis des cours de français.

Le troisième point à travailler concerne la gestion du temps : beaucoup de copies n'étaient pas finies et semblaient avoir traité trop rapidement l'une des questions du sujet. Le jury ne peut qu'inciter les futurs candidats à s'entraîner sur cette épreuve en temps limité afin d'éviter ce risque.

Il s'agit à présent d'aborder les épreuves en détail.

3-1 L'étude littéraire : 10 points

Les textes proposés à l'étude étaient un texte d'Emile Zola, extrait du chapitre III d'*Au Bonheur des dames* et un extrait de *Regarde les lumières mon amour*, d'Annie Ernaux. Le développement attendu portait sur la représentation de la tentation qu'exercent les grands magasins dans les deux textes.

a) Ce qui était attendu :

Il est nécessaire de commencer l'analyse par une introduction, initiée par une phrase d'accroche portant sur la thématique commune aux deux textes ou sur une question littéraire. Le travail se poursuit par une introduction présentant les deux auteurs et les extraits, puis la problématique et l'annonce des parties du plan. Un exemple de problématique envisageable pourrait être la suivante :

Dans quelle mesure les deux textes proposés constituent-ils une satire de la société de consommation, laquelle pousse, par tous les moyens, les gens à acheter sans raison ?

Le développement pouvait envisager les points suivants :

- Le règne de l'abondance et du plaisir : Zola et Annie Ernaux présentent les magasins comme des lieux où sont proposés aux clients des marchandises dont l'accumulation crée un sentiment d'abondance qui participe à déréaliser les achats. Tout semble pléthorique : Ernaux note ainsi la « grande » affluence des clients et surtout la « profusion » des marchandises qui s'accumulent dans les caddies : « plusieurs volumineux paquets de papier w.-c. en équilibre, 50 rouleaux au moins ». Zola évoque aussi « l'entassement des marchandises » et a recours à des figures d'accumulation (l. 5-6) ainsi qu'à de nombreux pluriels (« magasins », « occasions », « étalages », l. 4-5) qui accentuent l'impression de profusion. Notons cependant que les magasins dont il est question sont très différents : s'il s'agit de lieux de commerce modernes dans les deux cas, celui présenté par Zola « démocratis[e] le luxe », tandis le magasin Auchan décrit par Annie Ernaux semble plus trivial, proposant « PQ », « shampoing » et « huile », entre autres...

Par ailleurs, les deux auteurs montrent l'effet que ces lieux de commerce créent sur les clients, et plus particulièrement les clientes : un plaisir clairement physique, voire érotique chez Zola, qui a recours à de multiples reprises à ce champ lexical : « confidences amoureuses », « chair », « désirs », « amoureuse », « galante », « plaisir ». Le magasin se mue alors, par la force de cette métaphore filée, en une sorte de lupanar commercial où les pulsions les plus violentes

s'expriment. Annie Ernaux raconte de son côté son « ravissement », et l'impression de « féerie » que le magasin lui procure, que ce soit dans le rayon des fournitures scolaires qui « flamboie » ou dans l'évocation des mets propres à « la semaine orientale ». Les achats sont ainsi présentés de manière spectaculaire, affichant des couleurs vives, apparaissant alors comme une « promesse de bonheur ».

- Une stratégie commerciale implacable : abolir la raison des clients : les auteurs montrent comment s'exerce la tentation mise en place par les grands magasins qui cherchent à faire taire la raison de leurs clients au profit de l'expression de leurs instincts les plus profonds. Ernaux rappelle en contrepoint, dans une sorte de commentaire qui suit la description de l'abondance du supermarché, combien « les récits et les films de famine sont insupportables ». Le magasin promet une image de bonheur parfait, ce que la bannière décrite à la première ligne vient symboliser, affichant « le visage souriant d'une femme dans la trentaine en gros plan » : l'organisation même de cette bannière, qui montre en second plan un homme et un enfant, vient donc souligner l'héritage du commerce du XIXe siècle, qui a fait des femmes sa cible privilégiée, comme le met en évidence la référence au texte de Zola. L'expression du « ravissement » d'Annie Ernaux, terme évoquant l'état de l'âme en extase, mais aussi, étymologiquement, l'enlèvement, souligne aussi que l'autrice ne s'appartient plus, que sa raison n'est plus efficace. Le commentaire d'Ernaux qui fait l'analogie entre cet état et « sa convoitise d'enfant » vient aussi illustrer la perte des repères moraux et rationnels qu'organise ce commerce moderne, qui ramène les clients en enfance.

C'est ainsi que se met en place la satire, qui vise à représenter de façon caricaturale, certaines manières de penser et d'agir, en l'occurrence celle des gérants des entreprises du commerce moderne. Les auteurs dénoncent une logique extrêmement efficace, et finalement méprisante du côté des organisateurs de ce type de commerce : Zola a recours au terme de « mécanisme », et même de « mécanique à manger les femmes », lesquelles se voient réifiées jusqu'à devenir des « chose[s] », dont on se débarrasse « en tas à la borne ». Le texte d'Annie Ernaux propose, pour sa part, l'analyse de ce mode de fonctionnement, faisant directement référence au système décrit dans *Au Bonheur des dames* : « les femmes sont toujours la première cible – consentante - du commerce ».

- Une humanité soumise inexorablement à la tentation : C'est ainsi que les textes représentent, tout en le dénonçant implicitement, cet outil de tentation extrême que représente le commerce. Ernaux présente au centre du texte le principe qui permet aux supermarchés de capter une clientèle toujours renouvelée : « Surprise – principe de l'hyper, la provoquer constamment ». Cette tournure clivée permet de faire cohabiter dans une même phrase l'émotion de la narratrice et son analyse de la stratégie commerciale : les magasins modifient en permanence leur offre, quitte à proposer un univers hétéroclite, passant des denrées culinaires orientales aux cartables de la rentrée. La question rhétorique en fin de texte révèle combien cette logique,

pourtant assez facilement perceptible et maladroite, se voit couronnée de succès. Cela n'empêche pas Annie Ernaux de déplorer le changement de valeur que cela représente, le texte s'ouvrant à une analyse ironiquement ontologique : « comment résister à cette promesse de bonheur, arborer en ce jour lointain de la rentrée, un cartable tout neuf et redevenir en somme un élève neuf au seuil d'une année neuve ». L'humanité fragile pense pouvoir se changer en achetant...

Les choses sont assez différentes chez Zola, dans la mesure où il présente le grand magasin comme un lieu de plaisir, on l'a vu, mais qui se double d'un enfer où se rejoue une version commerciale de la chute de l'Eden pour les clientes : apparemment choyées par le démiurge qu'est Mouret, qui règne en maître sur elles (« toutes lui appartenaient »), elles sont en réalité exploitées et « succomb[ent] fatalement », payant un lourd tribut au commerce puisque leur vie entière est mise en péril par leurs achats, ce que manifestent les termes « terrible », « ravageaient » ou « coup de folie » ainsi que l'utilisation du lexique de la guerre ou de la folie, qui décrivent l'empire qu'exerce la mode sur ces femmes. Mouret choisit les femmes pour mieux les manipuler et l'antithèse « exploitation si galante » révèle le cynisme paradoxal de sa stratégie. L'image de la cliente en reine « qui paye de son sang chacun de ses caprices » permet de représenter allégoriquement cette logique mortifère qui fait d'elle une victime : si dans la Bible, c'est la femme qui cède librement à la tentation représentée par le serpent pour accéder à la connaissance, dans le magasin de Mouret, tout est fait justement pour l'empêcher d'accéder à la connaissance et l'exploiter outrageusement.

b) Ce qui est à améliorer dans les copies des candidats :

- L'analyse littéraire :

Les candidats ont manifesté, dans l'ensemble, une bonne connaissance de cette partie de l'épreuve. Néanmoins, le texte d'Annie Ernaux a été moins bien traité que celui de Zola. L'un des écueils les plus souvent rencontrés par les candidats était lié au thème présent dans les deux textes : le commerce. Beaucoup d'entre eux se sont lancés dans une analyse des stratégies commerciales des personnages, laissant de côté leur dimension littéraire. À la lecture, tout se passe comme si le magasin existait réellement et Mouret était un véritable PDG. Rappelons que ce texte est une création de Zola, qui, même s'il s'inspire de la réalité de son époque, compose ici une histoire fictive. La chose est un peu différente dans le texte d'Ernaux, puisqu'elle fait le récit de sa vie et qu'elle raconte ce qu'elle vit et ce qu'elle constate. Néanmoins, ce texte se présente comme l'analyse d'une réalité commerciale par une conscience créatrice, et ne doit pas être compris comme un plan marketing ! Il fallait donc ne tomber ni dans une analyse sociologique, ni dans une présentation commerciale, mais bien analyser la dimension littéraire des deux textes et la manière dont ils mettaient en scène la tentation qu'exercent les grands magasins.

- La méthodologie : certaines copies ne répondent pas aux exigences.
 - Introduction :

Les introductions ont été parfois maladroites, notamment quand les candidats ont des lacunes en histoire littéraire : le romantisme n'avait rien à faire dans cette introduction, de même que le surréalisme, et évoquer le réalisme de Zola, lui qui est l'initiateur du naturalisme, peut être perçu comme une approximation. Les candidats avaient du mal à situer Annie Ernaux, peu ont été capables de mentionner qu'elle a obtenu le prix Nobel de littérature en 2022, et plusieurs l'ont située dans le mouvement de « l'absurde » ou dans celui du Nouveau roman, ce qui est une erreur importante.

- La problématique :

Certaines problématiques présentées par les candidats sont incompréhensibles ou peu cohérentes avec le corpus proposé. On ne peut que les inciter à les formuler d'abord au brouillon et à privilégier la simplicité et la clarté.

- Le plan :

Rappelons que le plan ne doit pas apparaître sous la forme de « I. II. III. », mais que les parties sont visibles par des sauts de ligne, des alinéas et des phrases introductives. Le plan ne peut se résumer à un paragraphe présentant chaque texte puis à un autre les analysant. Il ne peut être non plus un plan type comme « I. Points communs II. Différences. » Les candidats doivent veiller à ce que le plan annoncé corresponde à celui que l'on trouve dans le développement.

Le jury attend donc un plan en plusieurs parties (entre deux et quatre parties) qui soient articulées aux spécificités du corpus et qui permettent de mettre en évidence les enjeux liés à la représentation de la tentation telle qu'elle est présentée par les deux auteurs, conformément au sujet donné.

- Le développement :

L'un des écueils majeurs constatés dans les copies est celui de la paraphrase : les textes ne sont pas à raconter, ce qui serait redondant avec leur lecture, l'enjeu d'une analyse littéraire est d'en montrer la dimension créative, c'est-à-dire comment les deux auteurs parviennent chacun à construire, grâce au langage, à l'organisation du texte et aux images, un univers cohérent qui vient, en l'occurrence, mettre en évidence des stratégies commerciales. Pour éviter ce problème, il vaut mieux citer des éléments des textes et les mettre en rapport pour en proposer une explication plutôt que de se contenter de les reformuler, ce qui fait systématiquement tomber les candidats dans la paraphrase et l'analyse non littéraire.

Pour expliquer le texte et les citations relevées, il faut s'appuyer sur des notions littéraires qui sont adaptées à ce type de texte : les points de vue, l'organisation des textes, les registres, les figures de style récurrentes, etc. Toutes les notions relatives à l'étude du récit ne sont pas adaptées et le candidat qui a eu recours, par exemple, au schéma narratif a fait une grave erreur d'appréciation, dans la mesure où cette notion n'est valable que sur l'intégralité d'un récit, et non sur des extraits. Il faut ainsi bien réfléchir à la pertinence des notions choisies.

Par ailleurs, les candidats qui s'autorisent des remarques personnelles sur le sujet des textes doivent se rappeler qu'on ne leur demande pas de juger de la pertinence des idées illustrées par ceux-ci, mais d'analyser littérairement la manière dont ils sont composés.

Rappelons que le travail devait être intégralement rédigé et que ceux qui se sont contentés de notes rapides ne répondent pas aux exigences de l'exercice, et ce d'autant plus qu'il s'agit de l'évaluation de futurs professeurs de Lettres.

3-2 La question de grammaire : 5 points

Dans cette seconde partie de l'épreuve, les candidats éprouvent leurs connaissances linguistiques et leur esprit de synthèse, qui ne peuvent s'illustrer sans analyse. L'étude grammaticale porte cette année sur les participes dans le texte d'Annie Ernaux, *Regarde les lumières mon amour*, des lignes 1 à 19 (de « La longue bannière... » à « ... qu'un tel lieu de profusion existe. »). Certains candidats n'ont pas été attentifs aux précisions de la consigne et n'ont pas respecté cette délimitation lors de leur étude. Un candidat s'est même trompé de texte. Le jury tient à rappeler l'importance d'une lecture attentive du sujet et des consignes, afin d'éviter des erreurs pénalisantes.

Dans cette étude, on attend des candidats une approche définitoire de la notion grammaticale, grâce à laquelle le classement des occurrences retenues doit être réfléchi puis justifié.

Quelques rappels sur la notion et les attendus, afin d'éclairer le classement en catégories que peut effectuer le candidat :

a) Présentation générale de la notion :

Le participe n'a pas de valeur temporelle. C'est un mode impersonnel du verbe – c'est-à-dire insensible aux catégories de personnes - au sein duquel se distinguent le participe présent - associé à l'adjectif verbal - et le participe passé.

b) Relevé et classement :

- Le participe présent comporte une désinence spécifique en *-ant* et est invariable, ce qui le distingue de l'adjectif verbal. Celui-ci est également composé de la désinence en *-ant*, mais il s'accorde en genre et en nombre. L'extrait soumis à notre étude ne comportait pas de participe présent, mais deux adjectifs verbaux, « souriant » (ligne 2) et « consentante » (ligne 4), qu'aucun candidat n'a su identifier, les termes ayant été le plus souvent classés au sein des participes présents. Seuls quelques-uns ont défini ces participes comme étant des participes présents employés comme adjectifs.
- Le participe passé possède des valeurs spécifiques, verbales et adjectivales : il est variable en genre et en nombre. Ses valeurs verbales s'observent dans le texte porté à notre étude dans ses associations avec

les auxiliaires, formant ainsi des temps composés : « changé » (ligne 3), « choisi » (ligne 6), « fermé » (ligne 7), « surgi » (ligne 15). Le jury n'a relevé que dans une seule copie la distinction entre ces formes verbales actives et la forme passive, ligne 18 avec « rendue » et « emplie », dans une construction elliptique. Sans auxiliaire, le participe joue le rôle d'un adjectif qualificatif, comme en témoignent les occurrences suivantes : « déployée » (ligne 1), « surmonté » (ligne 9), « assise » (ligne 15), « fourrées », « confits », « poudrées » (ligne 17).

La majorité des candidats a porté une attention certaine à la recherche d'exhaustivité du relevé et de nombreuses copies proposent justement un classement des occurrences qui précise les accords. Le jury ne peut que se réjouir de la prise en compte par les candidats des conseils prodigués dans les précédents rapports. Néanmoins, les lacunes en langue, constatées dès la définition de la notion dans de trop nombreuses copies encore, n'ont pas permis d'explicitier le sens des termes relevés. L'impéritie de certains candidats est constatée lorsqu'ils s'enferment dans des assertions restreintes ou erronées, ou quand ils fondent l'intégralité de leur analyse, dès l'introduction, sur un rappel de la règle de l'accord du participe passé avec l'auxiliaire. Le jury attend une réelle capacité à analyser avec précision des faits de langue, capacité inhérente à l'enseignement des lettres.

3-3 L'étude stylistique : 5 points

« Proposez l'étude stylistique du texte A en vous intéressant à la férocité de la logique commerciale. »

a) Rappels :

Cette troisième partie de l'épreuve requiert une observation particulière des procédés littéraires et des modes de composition choisis par l'auteur pour créer un effet qui distingue le texte de la langue commune. Partant, est attendue des candidats une attention particulière portée au projet de lecture proposé, qui guide l'étude et permet de faire des choix méthodiques et éclairés. C'est pourquoi il convient de proposer une introduction brève qui reprend le sujet sous la forme d'une problématique, appelant nécessairement un plan, qui reflète une réflexion construite et progressive.

Les candidats ont manifesté une certaine sensibilité au style du texte et parviennent à repérer des procédés d'écriture pertinents. Toutefois, l'étude stylistique manque de structure et souffre d'un manque de problématisation, la piste étant pourtant clairement proposée dans la consigne. L'enjeu n'est pas seulement de relever des figures ou des particularités linguistiques, mais de les articuler à une lecture cohérente et argumentée du passage.

En conséquence, le jury a regretté de constater dans de trop nombreuses copies un développement hâtif, construit sur une énumération de faits de langue et de procédés.

b) **Projet de lecture et attendus :**

Les candidats ne pouvaient faire l'économie d'une analyse des termes de la question : l'expression « férocité de la logique commerciale » désigne la manière impitoyable, brutale ou cynique dont les mécanismes du commerce peuvent fonctionner. Emile Zola fait de la littérature un miroir critique de la logique marchande, identifiable autant dans la description du lieu que dans les moments de dialogue, à travers la posture et l'argumentation de Mouret, mais aussi dans les réponses et les réactions du baron Hartmann. Dans cette approche, la férocité de cette logique s'exprime notamment par les différents procédés d'écriture induisant la déshumanisation et l'instrumentalisation de la femme, point nodal de l'analyse, qui devait structurer l'ensemble de la réflexion proposée. Ainsi l'étude stylistique révèle une férocité commerciale où l'homme, sous des dehors séduisants, se fait prédateur. Il faut aussi noter l'ironie perceptible du narrateur, fréquente chez Zola, qui permet de donner une dimension critique à ce phénomène.

Certains candidats ont omis de considérer cette manipulation de la femme ou, plus grave encore, ont commis des erreurs profondes d'interprétation. En effet, il apparaît dans plusieurs copies que la dénonciation d'une forme d'asservissement subie par les femmes, et fomentée par deux hommes méprisants n'a pas été saisie. Heureusement, d'autres candidats ont su analyser la portée hyperbolique des propos souvent emphatiques de Mouret, qui, dans sa stratégie, vise à « réifier la femme pour l'exploiter », comme le précise un candidat. En effet, il était attendu que les candidats mettent au cœur de l'analyse l'inhumanité, la dureté des deux hommes, ce dont témoigne par exemple la comparaison aux lignes 2-3 : le baron est le complice tacite qui se révèle dans la dernière partie de l'extrait, à l'issue du discours stratégique de Mouret.

En outre, de nombreux candidats ont été attentifs aux choix lexicaux, mais l'analyse est souvent restée évasive, restreinte à un « lexique péjoratif ». Le texte offre pourtant une richesse lexicale significative, comme le vocabulaire du piège, mais aussi celui de la dévoration qui connote la monstruosité de cette logique dans laquelle la femme finit « dévorée » (ligne 12).

c) **Qualités rédactionnelles :**

Enfin, le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats sur le recours excessif à un langage imagé, parfois emphatique, utilisant des figures de style (métaphores, comparaisons) en lieu et place d'une analyse structurée et argumentée. Les comparaisons et métaphores inadéquates ou paraphrastiques relevées dans certaines copies, comme « bulldozer commercial » ou « la femme est pressée comme un citron », sont proscrites, parce qu'elles ne se substituent pas à une analyse précise et explicite. Si l'usage maîtrisé de l'image peut bien entendu enrichir un propos, son emploi, sans véritable portée explicative ou analytique, traduit ici une fragilité face aux exigences de l'exercice.

Un effort de structuration plus rigoureux, appuyé sur une hiérarchisation des éléments analysés, permet de renforcer la pertinence et la clarté de l'ensemble. L'habillage stylistique ne saurait suppléer à la rigueur conceptuelle attendue. Dans une épreuve justement centrée sur l'analyse stylistique, ce constat est d'autant plus paradoxal.

4- Rapport sur l'épreuve orale : entretien avec le jury

Rapport établi par Baptiste Bravetti et Chloé Laboisne

Le jury rappelle que l'arrêté du 11 février 2021 fixe avec précision le cadre du déroulement de l'épreuve orale. Nous en rappelons ici les enjeux de manière synthétique.

"Durée de préparation de l'épreuve : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum."

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

A. - Première partie (10mn + 20mn) :

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier. RAEP (dix minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et, le cas échéant, d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

B. - Seconde partie (10mn + 20mn) :

Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle effective (décrite dans son dossier RAEP) sur un niveau d'enseignement, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien comprend un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité au sein du système éducatif français et de ses particularités à Mayotte. "Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves."

4-1 Une épreuve qui vise à rendre compte de compétences développées...

a) ...dans les champs didactique et pédagogique

Les candidats qui ont produit les prestations les plus remarquables ont manifesté une connaissance précise et minutieuse des programmes et sont parvenus à mobiliser de façon judicieuse et appropriée, les parties de programmes en lien avec le niveau de classe concerné ainsi que les éléments littéraires convoqués. À l'inverse, une lecture trop superficielle des programmes fait peser le risque de contresens majeurs. Le jury invite alors les candidats à porter une attention particulière au choix de la

problématique de séquence proposée dans le RAEP, en s'assurant que celle-ci offre une cohérence absolue avec les programmes du cycle en question. Ce projet doit notamment permettre de susciter la curiosité des élèves et de faciliter leur rencontre avec des textes choisis avec pertinence et exigence.

Les prestations les plus satisfaisantes ont souvent été celles lors desquelles les candidats ont témoigné d'une réelle connaissance et conscience des enjeux de l'enseignement des lettres en collège/lycée. Ainsi, de pertinentes réflexions ont pu par exemple être partagées sur les stratégies facilitant la compréhension de textes littéraires. Les candidats les plus convaincants ont par exemple dépassé la distribution du simple questionnaire de lecture pour proposer une lecture expressive enregistrée, la tenue d'un carnet de lecteur, l'écriture de la suite d'un chapitre, ou plus largement un projet avec un auteur, un travail réalisé en amont sur les métiers du livre, ou encore un speedbooking.

De très nombreux candidats ont tenté de témoigner de leur aptitude à prendre en compte les besoins des élèves dans toute leur diversité, ce que le jury a apprécié. Si la différenciation est fréquemment citée, le jury déplore qu'elle soit trop superficiellement traitée. Il est attendu que soient présentées des démarches claires et précises permettant de remédier aux difficultés des élèves. Si plusieurs candidats envisagent encore d'isoler ou de regrouper les élèves les plus fragiles, trop peu pensent par exemple à convoquer l'enseignement explicite, les pratiques coopératives ou l'évaluation par l'oral.

Dans l'ensemble, le jury a su valoriser les candidats qui se sont montrés aptes à justifier leurs choix didactiques en prenant appui sur des exemples précis, en menant une analyse critique et en les comparant à d'autres possibilités.

b) ...dans le champ disciplinaire

Les savoirs littéraires et artistiques

Un autre attendu de l'épreuve d'admission réside dans le fait de mesurer l'étendue des connaissances (ou au moins de l'appétence) littéraires et artistiques du candidat.

Bien des candidats ont su effectivement mettre en valeur leurs connaissances solides du patrimoine littéraire « classique ». Il a été apprécié que les candidats justifient leur choix de textes en proposant parfois des parcours de lecture dans le cadre d'œuvres intégrales, comme l'*Odyssée* en classe de 6^e ou en s'appuyant sur un groupement de textes judicieusement problématisé.

On regrette vivement que certains candidats confient ne pas lire d'œuvres littéraires. Certains ont en effet été incapables de citer un livre lu pendant l'année précédente ou ont parfois donné un titre sans pouvoir présenter, même sommairement, l'œuvre au jury.

On déplorera aussi que les candidats ne parviennent pas toujours à situer historiquement les documents présentés dans leur RAEP. Un candidat a ainsi présenté les jardins de Versailles comme datant de « 1492 » en ne parvenant pas à y associer le nom de Louis XIV. Le jury peut certes comprendre qu'un candidat soit gagné par l'émotion au moment de son oral et l'incite d'ailleurs avec bienveillance à se corriger dans le cas d'une erreur manifeste, mais il s'inquiète de voir certaines erreurs de

datation témoignant d'une méconnaissance historique importante de la part de quelques candidats.

Certaines prestations ont révélé un souci particulièrement prononcé d'interroger la proximité entre les œuvres proposées et le parcours de lecteur des élèves de l'Académie de Mayotte. Quelques candidats ont par exemple très judicieusement convoqué des œuvres tirées des littératures francophones de l'Océan Indien ou du continent africain. Au-delà de témoigner d'une culture littéraire riche et diversifiée, ces choix sont l'expression d'une réelle attention portée au plaisir de la lecture et donc aux questions d'engagement et de motivation dans les apprentissages.

Les connaissances linguistiques

De la même façon, pour réussir cette épreuve, on ne peut qu'inciter les futurs candidats à combler, autant que nécessaire, leurs lacunes grammaticales, car force a été de constater que ce domaine de compétences demeure souvent le plus fragile.

Or, le jury rappelle que l'enseignement de la maîtrise de la langue prescrit par les programmes des cycles 3 et 4 suppose une connaissance précise du fonctionnement linguistique et grammatical de la langue française, et qu'il est donc absolument rédhibitoire que les candidats ne maîtrisent pas a minima les attendus des programmes de collège. Pour exemple, certains candidats ne sont toujours pas parvenus à manier des notions relevant du cycle 3 : repérer le COD dans une phrase simple et le distinguer d'un attribut du sujet ; distinguer le pronom et le déterminant ; distinguer l'orthographe grammaticale et lexicale ou respecter une chaîne d'accord.

Le jury regrette également d'avoir vu bien trop de candidats confondre la maîtrise de la langue avec la maîtrise de l'orthographe. Si le fait d'écrire « sans fautes » (pour reprendre l'expression de certains candidats) est évidemment l'un des objectifs des séances de langue, on ne saurait réduire l'enseignement de la grammaire à la simple recherche de la graphie correcte. Le jury a valorisé les candidats qui ont su avec bonheur présenter des séances où figuraient des moments de réflexion des élèves sur le fonctionnement de la langue. En ce sens, certains candidats ont par exemple su mobiliser des connaissances portant sur la biographie langagière des élèves et proposer alors un enseignement de la langue s'inscrivant dans une démarche comparative entre le français et langues premières parlées par les élèves.

Les ressources institutionnelles : « Terminologie grammaticale » et « Grammaire de l'École » constituent des supports de travail utile pour nos futurs candidats, soucieux de perfectionner leurs connaissances et compétences linguistiques.

4-2 La posture et la maîtrise linguistique attendues des candidats

a) La clarté du propos et la correction de la langue

La maîtrise d'une langue orale claire, juste et soignée s'incarne en outre dans les propos du candidat, soit à l'occasion de l'exposé, soit dans les phases d'entretien. Le jury incite les candidats à se montrer vigilants.

Des erreurs grossières comme :

« des *travaux »

« il serait difficile de *leur faire entrer dans le texte »

« pour que même l'élève *peut l'utiliser »

ou une langue inadaptée « c'est super », « les films, ça leur parle vachement plus »

sont difficilement acceptables de la part de futurs professeurs de lettres. Si le jury accepte avec bienveillance les erreurs ponctuelles des candidats en les invitant à se corriger, il ne peut accorder un blanc-seing à un candidat qui commettrait plusieurs erreurs qui relèvent pourtant des points enseignés dans le programme du collège.

Le jury comprend tout à fait la pression que peuvent subir certains candidats en situation d'oral et ne cherche aucunement à les piéger. Cependant, le métier de professeur de lettres exige de maîtriser l'exercice oral, notamment dans la gestion de ses émotions et la clairvoyance de sa pensée. On ne peut qu'encourager les candidats à s'exercer durant l'année face à un auditeur ou en s'enregistrant.

On notera aussi que quelques candidats ont eu des difficultés à répondre aux questions du jury, notamment en raison d'un manque d'écoute de leur part. La prise en compte de son interlocuteur, dans une situation de concours est essentielle, d'autant que les questions du jury visent à permettre au candidat de se corriger ou d'approfondir certains points afin d'améliorer sa prestation.

Le jury félicite ainsi les candidats qui maîtrisent parfaitement l'ensemble des composantes d'une communication réussie : gestion du temps, organisation des idées, clarté des propos, posture de dialogue, réactivité face aux sollicitations du jury... Les prestations qui correspondent le mieux aux attendus de l'épreuve sur le plan communicationnel sont souvent celles de candidats qui s'expriment avec aisance, et qui font montre d'un langage corporel favorable au dialogue (contact visuel avec le jury, gestuelle adaptée, écoute).

b) L'incarnation d'un ethos enseignant

Dans les deux parties de l'épreuve, il est attendu que le candidat porte un regard distancié sur son RAEP, qu'il renouvelle son analyse et qu'il envisage des changements pertinents et justifiés. Afin d'être en mesure de mener cette analyse réflexive dans de bonnes conditions, le jury invite le candidat à maîtriser finement le contenu des éléments partagés dans le RAEP et à venir muni de celui-ci le jour de l'épreuve.

Le jury valorise la capacité des candidats à expliquer et argumenter leurs choix, à les illustrer d'exemples précis et les reconsidérer à l'aide des questions du jury. Il s'agit donc de partager avec précision et honnêteté des expériences professionnelles vécues qui viennent éclairer une réflexion didactique convoquant de bonnes connaissances littéraires et linguistiques. Le jury a apprécié les exposés qui témoignaient avec brièveté, franchise et mesure, de motivations fortes quant au métier d'enseignant de Lettres.

Le jury souhaite néanmoins insister sur deux points de vigilance.

D'une part et bien qu'il s'agisse là d'un CAPES à affectation « locale », il est regrettable qu'en situation de concours de nombreux candidats se fondent sur une vision souvent très stéréotypée et caricaturale de ce que pourraient être « les élèves de Mayotte ». Une posture professionnelle distanciée est de mise et il n'est pas acceptable de partager une vision des élèves dans des propos les limitant à leur condition sociale,

familiale, culturelle, ou à leur situation administrative. Ainsi, des mots affirmant par exemple que « les élèves petits lecteurs-petits scripteurs sont souvent bagarreurs » ne sont pas recevables. Pour mieux définir les profils et remédier aux difficultés des élèves, des réponses institutionnelles (par exemple : exploitation des résultats aux évaluations nationales, évocation des dispositifs pédagogiques existants tels que les groupes de besoins) ou didactiques/pédagogiques (par exemple : coopération, différenciation, didactique du FLS, approche comparative des langues) sont attendues.

D'autre part, le jury ne peut que rappeler qu'une posture déontologique est obligatoire. Quelques candidats s'autorisent à manifester leurs propres opinions religieuses ou politiques ou à porter un regard jugeant sur celles de leurs élèves/collègues. L'obligation de neutralité est de mise et il est attendu que le candidat analyse ses pratiques professionnelles dans le respect du principe de laïcité, en traitant de façon égale toutes les personnes (élèves et adultes), en respectant leur origine et leur liberté de conscience.

Les meilleurs candidats sont parvenus, à travers une maîtrise linguistique qu'on est en droit d'attendre d'un enseignant de Lettres Modernes, à rendre compte à la fois d'une pratique professionnelle variée, objectivée et réflexive ; mais aussi soucieuse de se parfaire par la formation, tout en témoignant d'une réelle culture littéraire, incarnée et tournée vers la réussite de tous les élèves.